

# Recevoir des dons

Édition 2021-2022

**CONSEILS ET ASTUCES**



# Sommaire

<b>Recevoir un don manuel</b>	<b>4</b>
<b>En quoi consiste un don manuel ?</b>	<b>4</b>
1) Un apport est-il un don manuel ?	5
2) Le versement d'une cotisation peut-il être qualifié de don manuel ?	6
<b>Quelles formalités effectuer pour percevoir un don manuel ?</b>	<b>7</b>
1) Les dons manuels spontanés	7
2) Les dons manuels sollicités	7
a) Définition de l'appel public à la générosité	8
b) Associations pouvant réaliser un appel public à la générosité	8
c) Formalités à respecter	8
3) Les dons mobiliers des administrations	11
4) Le street marketing	12
<b>A quelles conditions un don manuel ouvre-t-il droit à avantage fiscal ?</b>	<b>13</b>
1) L'activité de l'association	14
2) La localisation géographique de l'association	15
3) Les conditions de fonctionnement de l'association	15
a) Avoir une activité non lucrative	15
b) Ne pas agir au profit d'un cercle restreint de personnes	16
c) Avoir une gestion désintéressée	16
4) La nature des dons effectués	17
a) Dons en nature	17
b) Renonciation au remboursement de frais par les bénévoles	17
c) Abandon exprès de fruits ou de revenus	18
d) Cotisations accompagnées de contreparties	18
<b>A quelle réduction d'impôt sur le revenu un don manuel donne-t-il droit ?</b>	<b>20</b>
1) Le donateur est un particulier	20
a) Don effectué à une association d'intérêt général ou reconnue d'utilité publique	20
b) Don effectué à une association d'aide aux personnes en difficulté	21
c) Don effectué à une association accompagnant ou favorisant le relogement des victimes de violence domestique	22
2) Le donateur est une entreprise	22
a) Entreprises éligibles	23
b) Calcul de la réduction d'impôt	23
c) Formalité à effectuer au-dessus de 10 000 € de dons	25
<b>Un don manuel ouvre-t-il à une réduction d'impôt sur la fortune immobilière ?</b>	<b>26</b>
<b>La délivrance d'un reçu fiscal est-elle obligatoire ?</b>	<b>27</b>
1) Don effectué par un particulier	27
2) Don effectué par une entreprise	27

<b>Comment réaliser un reçu fiscal ?</b>	<b>28</b>
1) Contenu des reçus fiscaux	29
a) Numéro d'ordre du reçu	29
b) Identité du bénéficiaire des versements	29
c) Type d'association	29
d) Identité du donateur	30
e) Montant du don	30
f) Date du versement ou du don	31
g) Certification sur l'honneur	32
h) Forme du don	32
i) Nature du don	32
j) Date du reçu	32
k) Signature	33
2) Annuler ou modifier un reçu fiscal	33
3) Sanctions en cas d'irrégularité	33
<b>Comment déterminer si les reçus fiscaux sont conformes ?</b>	<b>35</b>
<b>Faut-il déclarer l'identité des donateurs à l'administration fiscale ?</b>	<b>36</b>
<b>Recevoir une donation</b>	<b>37</b>
<b>En quoi consiste une donation ?</b>	<b>37</b>
<b>Quelles sont les associations pouvant accepter une donation ?</b>	<b>38</b>
<b>Quelles formalités effectuer pour recevoir une donation ?</b>	<b>40</b>
<b>A quel régime fiscal une donation est-elle soumise ?</b>	<b>42</b>
1) Les donations exonérées de droits de mutation	42
2) Les donations soumises aux droits de mutation	42
<b>Faut-il l'accord du conjoint du donateur ?</b>	<b>43</b>
<b>Recevoir un legs</b>	<b>44</b>
<b>En quoi consiste un legs ?</b>	<b>44</b>
<b>Quelles sont les associations pouvant accepter un legs ?</b>	<b>45</b>
<b>A quel régime fiscal un legs est-il soumis ?</b>	<b>46</b>
1) Les legs exonérés de droits de mutation	46
2) Les legs soumis aux droits de mutation	46
<b>Modèles et formulaires</b>	<b>47</b>
<b>Modèle de rescrit fiscal</b>	<b>47</b>
<b>Modèle de reçu fiscal établi par l'administration</b>	<b>50</b>

# Recevoir un don manuel

## En quoi consiste un don manuel ?

Un don manuel consiste à remettre à l'association un bien ou une somme d'argent sans attendre d'elle une contrepartie.

Il peut prendre diverses formes :

- ▶ la remise d'une somme d'argent (virement, remise d'un chèque provisionné ou espèces).

### Don par SMS

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, les associations peuvent recevoir des dons par SMS.

Pour utiliser cette possibilité, l'association doit s'adresser à l'Association française du multimédia mobile (<https://af2m.org/reserver-numero-don-sms/>) qui lui donnera un numéro à 5 chiffres qu'elle pourra communiquer au public. Les donateurs pourront déclencher le don en envoyant à ce numéro un message précisant le montant qu'ils souhaitent donner.

L'opérateur mobile récolte ensuite, via la facture mensuelle de l'abonnement mobile de son client, le montant du don, et le transmet à l'association. La générosité des donateurs ne peut toutefois pas s'exercer sans limites. Pour éviter les abus, ou les erreurs de manipulation, la loi plafonne en effet le montant de ces dons à 50 euros par don et 300 euros par mois (article L521-3-1 du Code monétaire et financier).

Le don par SMS donne droit à reçu fiscal si l'action de l'association relève bien de l'intérêt général.

- ▶ la remise d'équipement mobilier (table, chaise, matériel informatique...). Mais, un don manuel ne peut pas porter sur un bien immobilier (l'opération est qualifiée de libéralité ou donation).
- ▶ l'abandon d'une créance. Un créancier de l'association peut renoncer à se faire payer, ce qui est considéré comme un don. Le cas le plus fréquent est celui du bénévole qui renonce